

# QUEL AVENIR POUR L'AUBERGE DE JEUNESSE ?

La Fédération unie des auberges de jeunesse a été mise en liquidation judiciaire. L'établissement de la Halle Pajol sera-t-il repris ?

**L**a fréquentation de l'esplanade Nathalie Sarraute évolue au fil des heures et saisons. Aux jeunes heures du matin, ce sont des adolescents amassés devant l'auberge de jeunesse Yves Robert, valises à roulettes à la main, qui attendent un retardataire. Vers 10 h, ce sont plutôt les touristes en goguette qui sortent par grappes pour aller petit-déjeuner ou sillonner la capitale. En journée, des travailleurs s'exfiltrent à intervalles réguliers de la salle de spectacle du sous-sol de l'auberge, sous-exploitée diront certains, après avoir assisté à un séminaire. Le soir, au printemps, les enfants envahissent l'espace pour courir après un ballon pendant que leurs parents sirotent un verre acheté au comptoir de l'auberge de jeunesse, du café adjacent, voire même au supermarché du coin. Autant dire qu'autour de l'auberge de jeunesse gravite tout l'écosystème du quartier de la Halle Pajol, né il y a une quinzaine d'années et dont elle est un pilier (voir p. 18-19).

## Des structures en difficulté

Le devenir de cette institution qui compte plus de 300 lits est toutefois en sursis. Car la Fédération unie des auberges de jeunesse (FUAJ) qui exploite 36 établissements à travers la France, a été placée en liquidation judiciaire, le 2 mars dernier. Hi France, qui gère l'établissement parisien, est plutôt serein. « En ce qui concerne le futur de l'auberge de jeunesse Paris Yves Robert, nous n'avons pas trop d'inquiétude sur sa pérennité du fait de son implantation dans le quartier, de sa situation géographique et de son positionnement sur le marché », explique la responsable communication de la FUAJ.

Pour l'heure, la continuité de l'activité est assurée jusqu'à début juin, voire jusqu'à début septembre si le juge l'autorise, les potentiels repreneurs devant se porter candidats jusqu'à la mi-avril. « Aujourd'hui et au-delà de début juin, les réservations sont ouvertes et les plannings se remplissent pour les éventuels successeurs », explique Hi France. L'avenir des établissements et de ses plus de 300 salariés devrait être tranché très rapidement, l'audience ayant lieu le 5 mai.

Dans un article paru fin mars, *Le Monde* expliquait qu'en réalité, l'auberge parisienne « fait office d'exception ». Car la majorité des bâtiments des auberges de l'association sont détenus par des municipalités qui investissent peu dans ces structures, alors que la concurrence d'Airbnb les malmène et que la période du Covid a laissé des dettes difficiles à éponger. Dans ces conditions, difficile de remonter la pente.

L'audience qui aura lieu début mai apportera sans doute de premières réponses : un seul repreneur sera-t-il trouvé ? Ou les auberges tomberont-elles dans le giron de différentes structures ?

V.C-D

